

ASSEMBLÉE DU 29 MAI 2025

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la Société de transport de l'Outaouais tenue au siège social de la Société, le jeudi 29 mai 2025, à 16 h, sous la présidence de monsieur Jocelyn Blondin.

Sont présents :

Monsieur Jocelyn Blondin, président, conseiller de la Ville de Gatineau
Monsieur Edmond Leclerc, vice-président, conseiller de la Ville de Gatineau
Madame Catherine Craig-St-Louis, conseillère de la Ville de Gatineau
Madame Caroline Murray, conseillère de la Ville de Gatineau (par visioconférence)
Monsieur Steven Boivin, conseiller de la Ville de Gatineau (par visioconférence)
Monsieur François-Michel Brière, représentant des usagers du transport régulier
Madame Marie-Pier Bouladier, représentante des usagers du transport adapté (par visioconférence)

Sont également présents :

Monsieur Patrick Leclerc, directeur général
Monsieur Richard Vézina, secrétaire corporatif et responsable du contentieux

Ouverture de l'assemblée

Période de questions :

M. Benoit Pichette-Sarault, président du syndicat des chauffeurs, s'adresse aux membres du CA pour déplorer la dégradation des relations patronales et syndicales et pour demander une rencontre entre le syndicat et le Conseil d'administration de la Société.

M. Marc-André Pelletier demande un suivi en lien avec les questions et suggestions qu'il avait fait parvenir à la Société par courriel le 24 avril 2025.

CA-2025-045

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Edmond Leclerc
APPUYÉ PAR monsieur François-Michel Brière
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. **Ouverture de l'assemblée**
 - 1.1 Période de questions
2. **Secrétariat**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 24 avril 2025
3. **Direction générale**
 - 3.1 Adoption du Règlement numéro 154.3 modifiant le Règlement numéro 154 sur la gestion contractuelle de la Société de transport de l'Outaouais
4. **Direction exécutive des opérations, projets et excellence opérationnelle**
 - 4.1 Octroi de contrat – support et entretien du progiciel Hastus (DS2025-063-08)

- 4.2 Adoption du Plan de transport et de développement des services 2025 du transport adapté
 - 4.3 Confirmation du nombre de déplacements en transport adapté pour 2024 et projection pour 2025
 - 4.4 Octroi de contrat – agents de sécurité et de surveillance – Station de la Cité (DS2025-056-03)
 - 4.5 Octroi de contrat – fourniture d’uniformes – gestionnaires de premier niveau et contremaîtres (DS2025-002-03)
 - 4.6 Octroi de contrat – réparation des approches du pont Noir et dispositifs de retenue (DS2025-013-03)
 - 4.7 Modification de contrat – réaménagement du terminus Gabrielle-Roy – construction : fourniture, livraison et entretien d’un bloc sanitaire (DS2024-009-03)
5. **Direction des finances**
- 5.1 Adoption du Règlement numéro 145.1 modifiant le Règlement numéro 145 et autorisant un emprunt de 9 900 000 \$ pour la réalisation de mesures préférentielles pour autobus sur les boulevards des Allumettières, Taché, Labrosse et la montée Paiement
 - 5.2 Modifications aux règlements d’emprunt numéros 137, 151, 152, 155, 158, 160, 165, 167, 175 et 177, concordance et courte échéance
 - 5.3 Adoption du Règlement numéro 180 autorisant un emprunt de 3 375 000 \$ pour la phase 1 de la mise à niveau du système de planification et d’opération du transport (Hastus)
6. **Direction des ressources humaines**
- 6.1 Modification de la structure organisationnelle de la Direction des services techniques et de la Direction de l’excellence opérationnelle
 - 6.2 Nomination au poste de directeur de la Direction de l’excellence opérationnelle
 - 6.3 Nomination au poste de directeur exécutif, opérations et électrification
7. **Direction expérience client**
- 7.1
8. **Direction des ressources informationnelles**
- 8.1
9. **Direction de l’approvisionnement**
- 9.1
10. **Bureau de projet – Tramway Gatineau-Ottawa**
- 10.1 Octroi de contrat – services professionnels pour l’implantation d’un système de gestion documentaire au BPTGO (BP2024-053-01)
 - 10.2 Octroi de contrat – accompagnement en participation publique au BPTGO (BP2025-051-03)
11. **Levée de l’assemblée**

Adoptée à l’unanimité

CA-2025-046

Adoption du procès-verbal de l’assemblée du 24 avril 2025

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
APPUYÉ PAR madame Catherine Craig-St-Louis
ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l’assemblée ordinaire du 24 avril 2025 soit adopté.

Adoptée à l’unanimité

CA-2025-047

Adoption du Règlement numéro 154.3 modifiant le Règlement numéro 154 sur la gestion contractuelle de la Société de transport de l'Outaouais

ATTENDU QU'en vertu de sa résolution CA-2019-037 du 30 mai 2019, la Société adoptait son *Règlement numéro 154 sur la gestion contractuelle de la Société de transport de l'Outaouais*;

ATTENDU QU'aux termes de l'article 103.2 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*, ce règlement peut prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique;

ATTENDU QUE le *Règlement 154* de la Société prévoit de telles règles;

ATTENDU QUE dans le but d'améliorer l'efficience et l'efficacité des règles de passation de ces contrats, il y a lieu de modifier les termes de l'article 6 du *Règlement 154* de la Société;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Edmond Leclerc
APPUYÉ PAR madame Caroline Murray
ET RÉSOLU :

QUE le Règlement numéro 154.3 modifiant le *Règlement numéro 154 sur la gestion contractuelle de la Société de transport de l'Outaouais* soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

CA-2025-048

Octroi de contrat – support et entretien du progiciel Hastus (DS2025-063-08)

ATTENDU QUE le 28 novembre 2012, par résolution CA-2012-170, la Société octroyait le contrat pour la mise à niveau du logiciel HASTUS à la firme Giro inc., au montant de 1 400 000 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE le logiciel HASTUS est utilisé pour la confection des horaires et la gestion du service de transport régulier de la Société et qu'il comporte les modules HASTUS-Véhicule, Crew, CrewOpt, Minibus, Roster interactif, DailyCrew, DailyVéhicule, Bid, BidMonitor, Geo, SelfService HASTOP, ATP installés sous la version 2013 et les modules HASTINFO, HASTINFO-Web installés sous la version 2016;

ATTENDU QUE Giro inc. est le seul contractant possible en raison d'une garantie, d'un droit de propriété ou d'un droit exclusif, tel un droit d'auteur ou un droit fondé sur une licence exclusive ou un brevet;

ATTENDU QUE Giro inc. offre d'effectuer le support et l'entretien du logiciel HASTUS, pour la période du 16 juin 2025 au 15 juin 2026, au coût de 218 821,57 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2025-069;

ATTENDU la recommandation de la Direction de l'exploitation et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Michel Brière
APPUYÉ PAR monsieur Steven Boivin
ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour le support et l'entretien du logiciel HASTUS, pour la période du 16 juin 2025 au 15 juin 2026, soit octroyé à Giro inc., au montant de 218 821,57 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

CA-2025-049

Adoption du Plan de transport et de développement des services 2025 du transport adapté

ATTENDU QUE la Société doit offrir un service de transport adapté aux besoins des personnes à mobilité réduite lorsqu'il s'agit de personnes handicapées, en vertu de l'article 5 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c S-30.01);

ATTENDU QUE la Société est un organisme de transport adapté (OTA) admissible au Programme de subvention au transport adapté (PSTA);

ATTENDU QUE les modalités d'application du PSTA en vigueur depuis décembre 2024 exigent que le Plan de transport et de développement des services 2025 du transport adapté soit produit par chaque OTA et qu'il soit adopté par leur conseil d'administration respectif;

ATTENDU la recommandation du Service du transport adapté, de la Direction de l'exploitation et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
APPUYÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin
ET RÉSOLU :

QUE le Plan de transport et de développement des services 2025 du transport adapté, tel qu'il figure en annexe de la présente résolution, soit adopté;

QU'une copie du Plan de transport et de développement des services 2025 du transport adapté ainsi qu'une copie de cette résolution soient transmises au ministère des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité

CA-2025-050

Confirmation du nombre de déplacements en transport adapté pour 2024 et projection pour 2025

ATTENDU QUE la Société doit offrir un service de transport adapté aux besoins des personnes à mobilité réduite lorsqu'il s'agit de personnes handicapées, en vertu de l'article 5 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c S-30.01);

ATTENDU QUE la Société est un organisme de transport adapté (OTA) admissible au Programme de subvention au transport adapté (PSTA);

ATTENDU QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), qui administre le PSTA, demande aux organismes de transport adapté de confirmer par voie de résolution, leur achalandage de l'année précédente ainsi que sa prévision du nombre de déplacements en transport adapté pour 2025;

ATTENDU QUE la Société a effectué deux cent trente-six mille quatre cent soixante-huit (236 468) déplacements pour l'année 2024;

ATTENDU QUE la Société prévoit effectuer deux cent quarante-cinq mille (245 000) déplacements par des personnes handicapées dans le cadre des activités de son service de transport adapté entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025;

ATTENDU la recommandation du Service du transport adapté, de la Direction de l'exploitation et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Edmond Leclerc
APPUYÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
ET RÉSOLU :

QUE la Société confirme au ministère des Transports et de la Mobilité durable que deux cent trente-six mille quatre cent soixante-huit (236 468) déplacements ont été effectués par des personnes handicapées dans le cadre des activités du service de transport adapté de la Société de transport de l'Outaouais entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024;

QUE la Société confirme au ministère des Transports et de la Mobilité durable qu'elle prévoit effectuer deux cent quarante-cinq mille (245 000) déplacements par des personnes handicapées dans le cadre des activités de son service de transport adapté entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025;

QU'une copie conforme de cette résolution soit transmise au ministère des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité

CA-2025-051

Octroi de contrat – agents de sécurité et de surveillance – Station de la Cité (DS2025-056-03)

ATTENDU QUE la Société a élaboré un plan d'action pour augmenter la sécurité à la station de la Cité et que celui-ci inclut des mesures avec intervention physique au besoin;

ATTENDU QUE la Société a procédé à un appel d'offres public dans le but de retenir les services d'une firme spécialisée en services de sécurité et de surveillance;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres, douze (12) soumissions conformes ont été reçues, à savoir :

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)	Options (taxes incluses)	Total (taxes incluses)	Rang
2S AGENCE DE PLACEMENT INC.	334 144,89 \$	532 320,34 \$	866 465,22 \$	1
B&M GROUPE SÉCURITÉ INC.	305 591,31 \$	632 937,72 \$	938 529,03 \$	2
PROTECTA SECURITY INC.	319 074,94 \$	638 149,88 \$	957 224,82 \$	3
RESSOURCES IMMÉDIATES INC.	343 700,52 \$	721 393,39 \$	1 065 093,91 \$	4
KING SÉCURITÉ INC.	355 220,15 \$	715 539,15 \$	1 070 759,30 \$	5
GESTION TERMICO INC.	355 409,00 \$	732 346,48 \$	1 087 755,48 \$	6
DAMY SÉCURITÉ INC.	355 560,07 \$	734 159,41 \$	1 089 719,48 \$	7
AGENCE VAISSEAU INC.	373 915,95 \$	747 831,89 \$	1 121 747,84 \$	8
GROUPE DE SÉCURITÉ GARDA SENC.	366 211,01 \$	760 182,45 \$	1 126 393,46 \$	9
SÉCURITÉ OUTAOUAIS LAMARCHE INC.	373 122,79 \$	763 355,07 \$	1 136 477,86 \$	10
9160-3886 QUÉBEC INC.	471 813,94 \$	973 087,92 \$	1 444 901,86 \$	11
AGENCE DE RECRUTEMENT ET PLACEMENT AVANTAGES PLUS INC.	728 380 714 \$	1 456 761,42 \$	2 185 142,13 \$	12

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie 2025-061;

ATTENDU la recommandation de la Direction de l'exploitation et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Steven Boivin
APPUYÉ PAR madame Catherine Craig-St-Louis
ET RÉSOLU :

QUE le contrat d'agents de sécurité et de surveillance à la station de la Cité soit octroyé à 2S AGENCE DE PLACEMENT INC., au montant pouvant totaliser 866 465,22 \$, taxes incluses, si toutes les options sont exercées.

Adoptée à l'unanimité

CA-2025-052

Octroi de contrat – fourniture d'uniformes – gestionnaires de premier niveau et contremaîtres (DS2025-002-03)

ATTENDU QUE la Société a procédé à un appel d'offres public dans le but de retenir des services pour la fourniture des uniformes des gestionnaires de premier niveau et des contremaîtres, pour une période de trois (3) ans avec deux (2) options de renouvellement d'une (1) année chacune;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres, deux (2) soumissions conformes ont été reçues, à savoir :

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)	Options (taxes incluses)	Total (taxes incluses)	Rang
Martin & Lévesque inc.	129 172,11 \$	143 303,69 \$	272 475,80 \$	1
Le groupe J.S.V. inc.	162 580,40 \$	166 150,37 \$	328 730,77 \$	2

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2025-073;

ATTENDU la recommandation de la Direction de l'exploitation, de la Direction de l'approvisionnement et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin
APPUYÉ PAR monsieur François-Michel Brière
ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour la fourniture des uniformes des gestionnaires de premier niveau et des contremaîtres soit octroyé à Martin & Lévesque inc., au montant pouvant totaliser 272 475,80 \$, taxes incluses, si toutes les options sont exercées.

Adoptée à l'unanimité

CA-2025-053

Octroi de contrat – réparation des approches du pont Noir et dispositifs de retenue (DS2025-013-03)

ATTENDU QUE la Société a procédé à un appel d'offres public dans le but de retenir les services d'une entreprise de construction pour réaliser les travaux de réparation des approches du pont Noir et l'installation de dispositifs de retenue;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres, quatre (4) soumissions conformes ont été reçues, à savoir :

Soumissionnaires	Prix (Taxes incluses)	Rang
EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.	280 677,23 \$	1
GIP PAVING INC. / PAVAGE GIP	435 872,67 \$	2
130247 CANADA INC. PAVAGE INTER CITÉ	510 999,49 \$	3
LES CONSTRUCTIONS HYDROSPEC INC.	729 056,48 \$	4

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2025-066;

ATTENDU la recommandation de la Direction des services techniques et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Edmond Leclerc
 APPUYÉ PAR madame Catherine Craig-St-Louis
 ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour les travaux de réparation des approches du pont Noir et l'installation de dispositifs de retenue soit octroyé à EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC., au montant de 280 677,23 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

CA-2025-054

Modification de contrat – réaménagement du terminus Gabrielle-Roy – construction : fourniture, livraison et entretien d'un bloc sanitaire (DS2024-009-03)

ATTENDU QUE le 25 avril 2024, par résolution CA-2024-041, la Société octroyait un contrat de construction pour le réaménagement du terminus Gabrielle-Roy à 4198191 Canada inc. (Industries CAMA), au montant de 5 828 960,01 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE le contrat prévoyait la fourniture d'unités de toilettes de type chimique comme solution durant la réalisation du projet pour compenser la perte d'accès aux toilettes du Cégep lors des travaux;

ATTENDU QU'après le début de l'utilisation des unités de toilettes de type chimique, certains problèmes ont obligé la Société à revoir la solution retenue;

ATTENDU QUE la Société et le consultant CIMA+ ont convenu d'autoriser l'entrepreneur CAMA à procéder à la location d'un bloc sanitaire plus aligné avec les besoins durant la période d'été et les conditions d'opération;

ATTENDU QUE le nouveau bloc sanitaire, alimenté par une génératrice au diesel et muni d'un réservoir d'eau, a été mis au service des chauffeurs sur une période allant du 17 juin au 27 novembre 2024;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2025-076;

ATTENDU la recommandation de la Direction des services techniques et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin
 APPUYÉ PAR monsieur François-Michel Brière
 ET RÉSOLU :

QUE la modification au contrat de 4198191 Canada inc. (Industries CAMA), pour la fourniture, la livraison et l'entretien d'un bloc sanitaire, au montant de 128 005,18 \$, taxes incluses, soit approuvée.

Adoptée à l'unanimité

CA-2025-055

Adoption du Règlement numéro 145.1 modifiant le Règlement numéro 145 et autorisant un emprunt de 9 900 000 \$ pour la réalisation de mesures préférentielles pour autobus sur les boulevards des Allumettières, Taché, Labrosse et la montée Paiement

ATTENDU QU'en vertu de sa résolution CA-2015-036 du 30 avril 2015, la Société de transport de l'Outaouais (ci-après la « Société ») adoptait le *Règlement numéro 145 autorisant un emprunt de 9 900 000 \$ pour la réalisation de mesures préférentielles pour autobus sur les boulevards des Allumettières, Taché, Labrosse et la montée Paiement*;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier ledit règlement à l'article 4 pour préciser que la portion subventionnée par le ministère des Transports et de la Mobilité durable sera remboursable au comptant et que le solde sera remboursable sur une période de vingt (20) ans;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin
APPUYÉ PAR madame Caroline Murray
ET RÉSOLU :

QUE le *Règlement numéro 145.1 modifiant le Règlement numéro 145 autorisant un emprunt 9 900 000 \$ pour la réalisation de mesures préférentielles pour autobus sur les boulevards des Allumettières, Taché, Labrosse et la montée Paiement* soit adopté;

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée à l'unanimité

CA-2025-056

Modifications aux règlements d'emprunt numéros 137, 151, 152, 155, 158, 160, 165, 167, 175 et 177, concordance et courte échéance

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Société de transport de l'Outaouais souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 10 320 000 \$ qui sera réalisé le 13 juin 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts numéros	Montants
137	1 406 000 \$
151	762 900 \$
151	1 060 000 \$
152	208 200 \$
155	72 900 \$
158	450 000 \$
165	110 000 \$
165	155 000 \$
160	2 325 000 \$
167	450 000 \$
175	1 970 000 \$
177	1 350 000 \$
TOTAL	10 320 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 137, 151, 158, 165, 160, 167, 175 et 177, la Société de transport de l'Outaouais souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE la Société de transport de l'Outaouais aura le 11 juin 2025, un emprunt au montant de 7 553 000 \$, sur un emprunt original de 13 070 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 137, 151, 152 et 155;

ATTENDU QU'en date du 11 juin 2025, cet emprunt n'aura pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations sera réalisée le 13 juin 2025 incluant les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 137, 151, 152 et 155;

ATTENDU la recommandation de la Direction des finances et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
APPUYÉ PAR monsieur François-Michel Brière
ET RÉSOLU :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 13 juin 2025;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 13 juin et le 13 décembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, c. D- 7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
SUCCURSALE 10201
250-920 BOUL SAINT-JOSEPH
GATINEAU, QC
J8Z 1S9

8. Que les obligations soient signées par le président et le trésorier. La Société de transport de l'Outaouais, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QU'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 137, 151, 158, 165, 160, 167, 175 et 177 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 13 juin 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE compte tenu de l'emprunt par obligations du 13 juin 2025, le terme original des règlements d'emprunts numéros 137, 151, 152 et 155, soit prolongé de deux (2) jours.

Adoptée à l'unanimité

CA-2025-057

Adoption du Règlement numéro 180 autorisant un emprunt de 3 375 000 \$ pour la phase 1 de la mise à niveau du système de planification et d'opération du transport (Hastus)

ATTENDU QUE le renouvellement des flottes d'autobus vers le mode électrique oblige la Société à moderniser ses infrastructures et ses systèmes pour supporter ce nouveau type de véhicules dans la gestion quotidienne;

ATTENDU QUE l'intégration du CMS (charge management system) est nécessaire afin de pouvoir gérer les niveaux de charge des autobus et de planifier adéquatement notre service en fonction de la capacité de charge;

ATTENDU QUE la version actuelle d'Hastus (2013) ne supporte pas le volet électrification, ni les interactions avec les autres systèmes dans le même volet;

ATTENDU QUE la Société est admissible à une subvention du ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP);

ATTENDU QUE les coûts admissibles au PAGTCP nécessaires à la réalisation de la phase 1 du projet sont évalués à 3 375 000 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE les montants indiqués à l'annexe A sont des estimations et qu'en cas de différence entre les prévisions et les coûts réels, les fonds pourront être réaffectés au sein du projet, selon les besoins;

ATTENDU QUE la Société ne dispose pas des fonds requis et, en conséquence, elle doit pourvoir au financement par le biais d'un emprunt totalisant 3 375 000 \$;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Michel Brière
APPUYÉ PAR monsieur Edmond Leclerc
ET RÉSOLU :

QUE le Règlement numéro 180 autorisant un emprunt de 3 375 000 \$ pour la phase 1 de la mise à niveau du système de planification et d'opération du transport (Hastus) soit adopté;

QUE demande soit faite au conseil municipal de la Ville de Gatineau d'approuver ledit Règlement 180, conformément à l'article 123 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun* (RLRQ, chapitre S-30.01);

QUE le Règlement numéro 180 soit conservé au livre des Règlements de la Société.

Adoptée à l'unanimité

CA-2025-058

Modification de la structure organisationnelle de la Direction des services techniques et de la Direction de l'excellence opérationnelle

ATTENDU QUE la Société souhaite apporter des ajustements aux structures de la Direction des services techniques et de la Direction de l'excellence opérationnelle;

ATTENDU QUE la Société souhaite déplacer le volet ingénierie de la Direction des services techniques à la Direction de l'excellence opérationnelle;

ATTENDU QU'il est souhaité de recentrer l'offre de service de la Direction des services techniques sur les grands projets;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Steven Boivin
APPUYÉ PAR madame Catherine Craig-St-Louis
ET RÉSOLU :

QUE les changements de structures organisationnelles à la Direction des services techniques et à la Direction de l'excellence opérationnelle proposés soient approuvés;

QUE la Direction des services techniques soit renommée Direction de gestion de projets;

QUE les organigrammes de la Direction de gestion de projets et de la Direction de l'excellence opérationnelle soient modifiés en conséquence, approuvés et conservés dans les dossiers de la Société.

Adoptée à l'unanimité

CA-2025-059

Nomination au poste de directeur de la Direction de l'excellence opérationnelle

ATTENDU QUE le 30 mars 2023, par résolution CA-2023-030, la Direction de l'excellence opérationnelle était créée;

ATTENDU QUE M. Marc Myre occupe le poste de directeur adjoint de la Direction de l'excellence opérationnelle depuis juin 2023;

ATTENDU QUE le Comité de gestion recommande la nomination de M. Marc Myre à titre de directeur de la Direction de l'excellence opérationnelle;

IL EST UNANIMEMENT PROPOSÉ ET RÉSOLU :

QUE M. Marc Myre soit nommé au poste de directeur de la Direction de l'excellence opérationnelle de la Société en date du 2 juin 2025 et qu'il soit assujéti à une période de probation de douze (12) mois;

QUE les conditions de travail de M. Myre soient fixées conformément au Recueil des conditions de travail du personnel d'encadrement en vigueur;

QUE l'organigramme de la Direction de l'excellence opérationnelle soit modifié en conséquence, approuvé et conservé dans les dossiers de la Société.

Adoptée à l'unanimité

CA-2025-060

Nomination au poste de directeur exécutif, opérations et électrification

ATTENDU QUE le poste de directeur exécutif, opérations, projets et excellence opérationnelle est vacant depuis le 17 janvier 2025;

ATTENDU QUE la Société souhaite apporter un ajustement au titre de ce poste, et que celui-ci soit renommé directeur exécutif, opérations et électrification;

ATTENDU QUE le Comité de sélection recommande la nomination de M. Vincent Patterson à ce poste;

ATTENDU la recommandation et l'approbation du directeur général;

IL EST UNANIMEMENT PROPOSÉ ET RÉSOLU :

QUE M. Vincent Patterson soit nommé au poste de directeur exécutif, opérations et électrification de la Société en date du 3 juillet 2025 et qu'il soit assujéti à une période de probation de douze (12) mois;

QUE les conditions de travail de M. Patterson soient fixées conformément au Recueil des conditions de travail du personnel d'encadrement en vigueur;

QUE l'organigramme de la Direction des opérations et électrification soit modifié en conséquence, approuvé et conservé dans les dossiers de la Société.

Adoptée à l'unanimité

CA-2025-061

Octroi de contrat – services professionnels pour l'implantation d'un système de gestion documentaire au BPTGO (BP2024-053-01)

ATTENDU QUE le Bureau de projet – Tramway Gatineau-Ottawa (BPTGO) souhaite obtenir des services professionnels pour l'implantation d'un système de gestion documentaire pour l'ensemble de la documentation qui sera produite pour le Projet;

ATTENDU QUE l'article 104 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* autorise la Société à se procurer tout service par l'entremise du ministère de la Cybersécurité et du Numérique;

ATTENDU QU'en vertu de cet article, la Société peut conclure un contrat directement avec tout fournisseur ou prestataire de services infonuagiques qui est partie à une entente-cadre conclue avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique;

ATTENDU QUE la Société a sollicité des offres auprès des fournisseurs et prestataires de services qualifiés et que l'offre conforme la plus avantageuse pour la Société est celle présentée par Idexia;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2025-072;

ATTENDU la recommandation du Bureau de projet – Tramway Gatineau-Ottawa et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Catherine Craig-St-Louis
APPUYÉ PAR madame Caroline Murray
ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour les services professionnels pour l'implantation d'un système de gestion documentaire soit octroyé à Idexia, au montant pouvant totaliser 693 874 \$, taxes incluses, si toutes les options sont exercées.

Adoptée à l'unanimité

CA-2025-062

Octroi de contrat – accompagnement en participation publique au BPTGO (BP2025-051-03)

ATTENDU QUE le Bureau de projet – Tramway Gatineau-Ottawa (BPTGO) a amorcé la phase Études du projet de tramway;

ATTENDU QUE les activités de cette phase Études font l'objet de subventions dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale aux infrastructures de transport collectif (PAGITC) et du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP);

ATTENDU QUE la Société a reçu de la CCN la lettre confirmant le financement des études pour la section hors-Québec du projet, couvrant les services d'accompagnement en consultation publique;

ATTENDU QU'en plus de ces programmes, la Société reçoit aussi des subventions dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL);

ATTENDU QUE la Société a procédé à un appel d'offres public dans le but d'octroyer un contrat pour des services professionnels pour l'accompagnement en participation publique pour le projet Tramway;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres, une (1) soumission conforme a été reçue, à savoir :

SOUSSIONNAIRES	Prix contrat de base (Taxes incluses)	Options (Taxes incluses)	Total (Taxes incluses)
TRANSFERT ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ INC.	775 226,99 \$	431 619,60 \$	1 206 846,59 \$

ATTENDU QU'un comité de sélection dûment formé s'est réuni afin de procéder à l'évaluation de la soumission et a formulé une recommandation;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2025-071;

ATTENDU la recommandation du Bureau de projet – Tramway Gatineau-Ottawa et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Steven Boivin
APPUYÉ PAR madame Caroline Murray
ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour les services professionnels pour l'accompagnement en participation publique pour le projet Tramway soit octroyé à Transfert Environnement et Société inc., au montant pouvant totaliser 1 206 846,59 \$, taxes incluses, si toutes les options sont exercées.

Adoptée à l'unanimité

CA-2025-063

Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin
APPUYÉ PAR monsieur Edmond Leclerc
ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée à 16 h 25.

Adoptée à l'unanimité

Jocelyn Blondin,
Président

Richard Vézina,
Secrétaire d'assemblée